

Photothèque Biodiversité de Saint-Aquilin

2022-2024



C'est parti !

Menez l'enquête sur la faune et la flore
de notre village

1. Photographiez

Quoi ? La faune et la flore naturelles.

Vos ânes, poules, chiens, chats, palmiers, bananiers sont certainement les plus photogéniques du monde, mais ils ne sont pas des espèces endémiques de notre territoire. Il n'est pas non plus utile de photographier tous les vers de terre présents dans vos composteurs ! Hérissons, renards, insectes, oiseaux, papillons, fleurs, etc OUI



Quand ? Tout au long de l'année, du 1/10/2022 jusqu'au 31/12/2024.

Où ? Sur toute la commune de Saint-Aquilin, dans les forêts, prairies, étangs, chemins, jardins, potagers,

Comment ? 1 ou 2 photos numériques

Une photo à fort grossissement montrant suffisamment de détails en vue d'une éventuelle identification de l'espèce, une seconde photo à plus faible grossissement permettant de voir feuilles et hampe florale pour une espèce végétale.



2. Documentez

Date au format JJ/MM/AA

Localisation Hameau ou Parcelle cadastrale ou Géolocalisation

Il est important de documenter l'endroit où a été observée l'espèce. Vous pouvez, à minima, indiquer le secteur/hameau, ou bien préciser la parcelle cadastrale en vous aidant de la carte interactive du site <https://cadastre.data.gouv.fr/> (/consulter la carte du cadastre). Enfin, si vous êtes un PRO du paramétrage de téléphone, vous pourrez obtenir des données précises de localisation.

Auteur chaque photo a son auteur

Un album de la biodiversité communale sera édité dans une version 'papier' et consultable en Mairie. Chaque photo transmise devra donc être accompagnée d'une autorisation ou d'un refus de publication dans (1) l'édition papier (2) la version numérique si cette option est mise en oeuvre. Chaque photo de l'album portera la mention du nom de l'auteur.



Primevère officinale

Identification : Google image

25/03/2023

secteur Vigerie Haute, bordure de la Route du Roc, en bordure parcelle AH205

©pascale.paternault

3. Identifiez

Herbiers et Grimoires

Toujours d'actualité mais peut-être un peu lourds à mettre dans le sac d'une balade champêtre... Rien n'empêche de dessiner, colorier... Mais soyez vigilants à respecter la faune et la flore, à ne pas cueillir les végétaux, à ne pas déranger les animaux ni leurs habitats.

Plusieurs **niveaux d'identification** sont possibles en fonction de votre expertise. Au minimum, précisez le groupe simple auquel l'espèce appartient : amphibiens, reptiles, insectes, araignées, plantes à fleur, mammifères, oiseaux, champignons etc, ou soyez un peu plus précis (papillons, punaises, coccinelles...).

Applications

Plusieurs applications permettent d'identifier plantes et animaux communs à partir d'une photo. Basé sur la reconnaissance d'images, il faut fournir des images de qualité. Les applications Pl@ntNet ou INPN vous expliquent en quelques Clics ce qu'est une bonne photo.

Pour une identification certifiée, des aides sont disponibles sur les sites

- INPN (Inventaire National du Patrimoine Naturel) pour faune et flore : <https://inpn.mnhn.fr/acueil/participer/inpn-especes>
- Tela Botanica (<https://www.tela-botanica.org/identifier-une-plante/>) et Pl@ntNet (<https://plantnet.org/>) pour la flore

Soyez curieux ! les plateformes OVB (observatoire de la biodiversité végétale de Nouvelle-Aquitaine ; <https://obv-na.fr/>) et FAUNA (<https://observatoire-fauna.fr/>), pôles régionaux de données centrés sur la flore-fonge-habitats (OVB) et la faune (FAUNA) de Nouvelle Aquitaine donnent accès à des cartographies par espèces ainsi qu'à des fiches techniques.

Ludique ! Identifiez une plante en observant ses caractéristiques telles que type, couleur, disposition des feuilles etc (<http://genialvegetal.net/>).

4. Transmettez

Quoi ?

Pour chaque espèce,

- Une ou deux photos maximum (1 de détail et 1 d'ensemble)
- les données (identification de l'espèce, date de la prise de vue, localisation, auteur, accord ou non pour la diffusion de la photo)

A qui ? 2 options

1. dépôt sur l'application smartphone Aux Actes (<https://cauedordogne.com/aux-actes/je-participe/>) opération '**Biodiversité du Bassin de l'Isle**', en répondant aux questions date/localisation/espèces/autorisation qui vous seront demandées. Attention, une seule photo par questionnaire.

2. envoi par courriel à une adresse spécifiquement créée :

photothesaintaquilin@gmail.com

Objet du message : photo de ESPECE du JJ/MM/AA de Nom. prénom

1 message = 1 espèce = 1 ou 2 photos + les données de date / localisation / espèces / autorisation

Le dépôt sur l'application Aux Actes contribuera aux données sur la biodiversité du Bassin de l'Isle dans le cadre des Atlas de la Biodiversité Communale de Saint-Aquilin et de Marsac sur l'Isle.

Ensuite ?

Les photos et les données seront répertoriées par deux membres du Conseil Municipal de Saint-Aquilin qui communiqueront régulièrement sur l'avancée de la photothèque. Il est envisagé de constituer un **album** avec les photos les plus représentatives sous la forme d'un **abécédaire**. **Aucune chance de trouver un Zèbre à Saint-Aquilin mais un Zygène, oui !**